

# Check list déménagement



## ✉ J-90

- Déterminez la date du déménagement.
- Si vous êtes locataire, donnez congé à votre propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai légal est de 3 mois, mais peut être réduit à 1 mois en cas de mutation ou de chômage.
- Faites l'inventaire de tout ce qui est à déménager et de ce qui ne l'est pas. Vendez ce que vous ne souhaitez pas conserver ou pensez à vos amis ou à des associations caritatives.
- Estimez dès à présent votre volume à déménager.
- Si vous déménagez seul, commencez à accumuler cartons et papier d'emballage, mais le plus prévoyant reste d'acheter des cartons de déménagement professionnels.
- Renseignez-vous si vous pouvez bénéficier d'une prime déménagement.
- Commencez un dossier et classez tous les documents pour votre déménagement comme les factures, numéros de téléphone, lettres, etc.
- Préparez l'aménagement de votre nouvelle résidence (travaux, rénovations ...).
- Organisez le transport de votre animal de compagnie.
- Commencez à emballer ce qui ne servira pas d'ici votre déménagement, en prenant soin d'étiqueter vos cartons. Cela favorisera le déballage !
- N'omettez pas d'informer de votre déménagement les crèches, écoles, collègues et lycées de vos enfants. Indiquez les adresses des nouvelles écoles afin que les dossiers scolaires puissent être transférés rapidement.
- Informez votre médecin traitant. Si vous suivez un traitement hospitalier, consultez un nouveau médecin dès que possible.
- Annulez vos abonnements (salle de sport, bibliothèque, etc.)

## ✉ J-30

- Vérifiez la date de remise des clés de votre futur logement.
- Si vous êtes locataire, prenez rendez-vous pour l'état des lieux du domicile que vous quittez et pour celui de votre futur logement si vous êtes à nouveau locataire.
- Continuez à faire vos cartons de déménagement et à les identifier clairement.
- Consommez les aliments congelés.
- Si vous déménagez avec un déménageur : Confirmez le devis avec votre déménageur (en prenant soin de vérifier les dates, prix, assurances...).
- Vérifiez l'assurance du déménagement et la valeur des biens transportés. N'omettez pas de compléter la déclaration de valeur à retourner impérativement au déménageur.
- Si vous déménagez seul : Confirmez la location de votre véhicule utilitaire et acheter vos cartons, scotch et autres accessoires. Posez un jour de congé « déménagement » auprès de votre employeur.
- Confirmez les arrangements de garde d'enfants ou animaux de compagnie pour le jour du déménagement.
- N'omettez pas d'informer de votre déménagement : vos abonnements presse, vos abonnements TV (Canal +, Canal Satellite,...), vos abonnements Internet.
- Pensez également à faire votre changement d'adresse postale.





- La Poste vous propose une formule pour faire suivre votre courrier : la réexpédition définitive nationale de votre courrier- Le Pack Ma Nouvelle Adresse. Vous pouvez souscrire en bureau de poste ou sur Internet pour une durée de 6 ou 12 mois

### ✉ J-15

- Si vous avez choisi de déménager seul, contactez les services municipaux afin de réserver l'emplacement du véhicule utilitaire. Sinon, le déménageur s'en chargera.
- Profitez-en pour vous débarrasser des objets inutiles qui ne fonctionnent plus (TV cassée, vieilles armoires,...) en contactant le service des encombrants de votre ville.
- Prévenez vos gardiens et voisins de la date de votre déménagement en présentant vos excuses pour la gêne occasionnée.
- Empaqueter vos derniers cartons en ne conservant que l'essentiel, utile pour les derniers jours avant le déménagement.
- Faites un schéma de votre nouvelle résidence en prévoyant l'emplacement du mobilier dans chaque pièce. Un gain de temps considérable le jour du déménagement !
- Récupérer les articles que vous avez pu laisser au pressing, au cordonnier ou tout autre article en dépôt.
- N'omettez pas d'informer de votre déménagement :
  - L'EDF pour la fermeture de votre compte, si votre appartement est inoccupé après vous.
  - Le Service des Eaux pour la fermeture de votre compteur d'eau, si vous habitez un logement individuel.
  - Le Service des Eaux pour l'ouverture de votre compteur d'eau, si vous habitez un logement individuel.
  - France Télécom si vous souhaitez résilier, transférer votre abonnement ou ouvrir une nouvelle ligne téléphonique.
  - Les autres opérateurs téléphoniques pour les informer de votre changement d'adresse.
  - Les banques et autres organismes de placements et de crédits.
  - Les assureurs (Assurance habitation et Assurance voiture)
  - Les organismes sociaux (CPAM, Mutuelle, CAF, Caisse de retraite, Pôle Emploi)
  - Les administrations fiscales (Impôts sur le revenu, Taxe d'habitation et taxe foncière)

### ✉ J-8

- Terminez vos derniers cartons de déménagement.
- Emballez et transportez séparément vos objets de valeurs (argent, bijoux ...) ou déposez-les à la banque.
- Retirez tout ce qui est accroché aux murs (luminaires, tableaux, tringles, rideaux ...).
- Videz et nettoyez votre aquarium.
- Videz et débranchez votre réfrigérateur et votre congélateur.
- Vidangez et calez, si possible, les tambours de votre machine à laver et de votre sèche-linge avant de les transporter.
- Regroupez dans un classeur tous les documents et clés dont vous aurez besoin lors de votre déménagement. Pensez à trier vos documents avant le déménagement.
- Laissez de côté tout le matériel de nettoyage pour rendre un logement propre lors de votre état des lieux, après le passage des déménageurs.
- Préparez vos plantes pour le déménagement.



- Confirmez l'heure des rendez-vous à votre déménageur et laissez-lui un numéro auquel il peut vous joindre. Préférez le mobile, surtout si vous avez résilié votre abonnement de téléphone fixe.

### ✉ JOUR J

- Supervisez l'ensemble du déménagement.
- Vérifiez l'état de vos meubles avant l'arrivée des déménageurs et après la livraison dans votre nouveau logement.
- Conservez avec vous votre trousse premiers soins, vos objets de valeur ainsi qu'un classeur comprenant toutes vos notes et documents relatifs au déménagement.
- Mettez à l'entrée de votre nouveau logement votre schéma d'organisation intérieure en évidence et aiguillez les déménageurs.
- En quittant votre ancien logement, relevez l'ensemble des compteurs et coupez-les (eau, gaz, électricité).
- Verrouillez toutes les portes et fenêtres.
- Terminez de nettoyer le logement en vue de l'état des lieux

### ✉ J + 7

- Inscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune.
- Informez votre entourage de votre nouveau domicile.
- Effectuez les derniers transferts et changements d'adresse.
- Contrôlez que votre précédente caution vous a été restituée ou va l'être suivant votre contrat de location.
- N'omettez pas d'informer de votre déménagement :
  - EDF, pour l'ouverture de votre ligne, si le précédent occupant n'a pas fermé le compteur.
  - L'administration, pour la mise à jour de vos papiers (Carte d'identité / Passeport / Permis de conduire / Carte grise)

## Et profitez enfin de votre nouveau logement !!!

### Ce guide vous est offert par



**Une conseillère  
qui vous veut  
des biens.**

Arcachon et ses alentours

 Audrey GUILLOTEAUX  
07 70 77 33 00  
audrey.guilloteaux@iadfrance.fr

EBE Audrey Guilloteaux EBE, mandataire indépendant en immobilier sans obligation de mandat, agent commercial indépendant de la SAS IAD France immo SARL au RCS de Bordeaux sous le numéro 517 510 015. Titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.